

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 28 mai 2025

Réduction des risques du site YARA France de Montoir de Bretagne

Le site YARA France engage son plan de transformation (2025-2032) qui doit se dérouler en 2 phases. L'examen de ce projet par les services de l'Etat montre une réduction significative des risques par rapport aux activités jusqu'à présent autorisées sur le site.

En effet, l'exploitant a arrêté dès octobre 2023 les opérations de fabrication d'engrais qui présentaient les plus fortes probabilités d'accidents. Il a vidé la plus grande partie de ses réservoirs d'ammoniac dans l'attente d'une éventuelle remise en service. En matière de stockage, le site n'accueillera plus d'ammonitrates à haut dosage en vrac mais uniquement en bigs-bags. Cette évolution permet d'éviter le risque de contamination des engrais lié à leur manutention, et réduit ainsi le risque de détonation.

Durant la 1^{re} phase transitoire du plan de transformation, l'exploitant divisera quasiment par 3¹ la quantité maximale d'engrais par rapport à ses autorisations antérieures et réduira la taille des zones de stockage. Un arrêté préfectoral en date du 28/05/2025 définit les obligations à respecter par l'exploitant dans le cadre de cette 1^{re} phase du plan de transformation. YARA France prévoit que la phase 2 de son projet de transformation débute en 2027 pour être finalisé en 2032. De nouveaux bâtiments devraient être construits mais l'exploitant poursuit actuellement ses études de conception et programme une transmission du dossier de modifications à l'administration fin 2025.

Le site reste classé SEVESO Seuil Haut² pour le stockage d'engrais bien que l'exploitant prévoit de réduire sensiblement les quantités des engrais présentant les risques les plus importants, notamment les ammonitrates à haut dosage (y compris à l'issue de la phase 2).

En plus d'une visite sur place du préfet et sous-préfet en mars dernier, le site a déjà fait l'objet d'une inspection par la DREAL au 1^{er} trimestre, et une 2^{ème} est programmée avant l'été. Un arrêté de mise en demeure est ainsi en phase contradictoire pour accélérer notamment la finalisation de la vidange du réservoir d'ammoniac. Malgré les évolutions positives liées au plan de transformation, l'État reste très vigilant quant à la sécurité de ce site.

Une prochaine séance de la commission de suivi de site présidée par le sous-préfet de Saint-Nazaire détaillera le plan de transformation prévu par l'industriel auprès des élus locaux, des représentants des riverains et des salariés.

Préfecture de Loire-Atlantique Service régional de la communication interministérielle

6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 Nantes
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

1 Les quantités précises d'engrais ne sont pas communiquées pour des raisons de sûreté nécessaires pour les sites SEVESO Seuil Haut.
2 Dépassement des seuils SEVESO Seuil Haut au titre de la 4702-II et III fixés à 5 000t